

# COMMUNE DE DOHEM

## Compte rendu du Conseil Municipal

### Séance du vendredi 11 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze du mois de juin à vingt heures se sont réunis à la salle des fêtes de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Mme Patricia POULAIN, Maire de Dohem, dûment convoqués le 7 juin 2021.

**Etaient présents** : Patricia POULAIN, Eugéna RITAINE, Luc BAHEU, Luc AZELART, Roselyne GUILBERT, Nelly MINET, Frédéric LELEU, Frédéric CARON, Joseph CARLIER, Dorothée ANNEBICQUE, Michelle LEFEBVRE, Etienne DILLY, Adrien DILLY.

**Absent excusé** : David DAMBRUNE procuration à Patricia POULAIN

**Secrétaire de séance** : Luc BAHEU

**Assistait également** : Céline COQUET

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion. Pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

Elle informe l'assemblée que des micros ont été installés dans la salle, et que la réunion est enregistrée.

#### **1- Présentation des travaux de voirie RD 190 par le bureau d'études INGEO**

##### **1er point :**

On accueille la société INGEO représentée par Mr Fauquembergue Clément, directeur et Mr VOOS Patrick, responsable du bureau d'études. L'entreprise Lefrançois TP représentée par Mr Philippe Lefebvre LEFRANCOIS TP est également présente.

Madame le Maire explique qu'alertée par l'entreprise le vendredi 4 juin en fin de journée pour un démarrage le lundi 7 juin, il ressort du projet une erreur de conception sur la partie : eaux pluviales du projet. Le bureau d'études INGEO est quant à lui au courant depuis 15 jours et n'a pas alerté la commune.

Pour rappel, on devait tamponner les eaux pluviales au niveau de la chaussée. Il a été dimensionné un tuyau de diamètre 800 pour du tamponnement sous chaussée et cela sur plusieurs tronçons du projet.

Sur le calvaire : la section de diamètre 800 fait 144 m de long et était prévu un stockage de 289 m<sup>3</sup>. En réalité, le tuyau ne peut contenir que 72m<sup>3</sup>. Même erreur de calcul sur la zone du château et de la tranche optionnelle 1 « rue principale »

Tous les calculs sont faux et Ingéo pourra nous expliquer le pourquoi du comment.

Madame le maire explique s'être rendue le lundi 7 juin au matin chez INGEO et a été reçue par Mr Clément FAUQUEMBERGUE et Mr Patrick VOOS qui ont reconnu l'erreur puisqu'on parle d'une erreur de conception, des modélisations qui n'ont sûrement pas été faites et ils s'en expliqueront.

Aujourd'hui le chantier est démarré, la route est rabotée sur les bas-côtés et il est hors de question qu'on subisse un arrêt de chantier causé par des erreurs de conceptions.

Le bureau d'études INGEO a depuis travaillé pour apporter ce soir une ou plusieurs solutions pour permettre à l'entreprise LEFRANCOIS de continuer sur le déroulement des travaux.

Il est également rappelé qu'il s'agit là d'une erreur de plus du bureau d'études INGEO qui dans le marché avait omis la part de terrassement estimée à 200 000 €HT.

Pas de questions de la part des membres du Conseil Municipal. La parole est donnée à INGEO.

**Mr FAUQUEMBERGUE Clément, Directeur :**

*« En effet on a constaté, alors moi personnellement j'ai appris le problème jeudi de la semaine dernière, qu'il y aurait des problèmes de conception. Je confirme qu'il y a des problèmes de conception dans notre projet à DOHEM et pour cela je m'en excuse au nom de la société INGEO. Depuis lundi matin, quand Mme le Maire est venue chez nous pour exposer le problème, on a mis tout en œuvre avec notre bureau d'études et surtout Patrick VOOS, pour reprendre tout depuis le début sur l'origine des erreurs, pourquoi il y a eu des erreurs, refaire les calculs pour, le but, c'est de sortir le projet le plus vite possible et en effet on a le même projet de ne pas arrêter l'entreprise LEFRANCOIS sur le chantier. Le bureau d'études a sorti plusieurs solutions, il y en a qui aurait notre préférence mais il faut aussi faire avec les contraintes de la commune. »*

*Sur les origines des erreurs, cela n'excuse pas les fautes mais en fait c'est parti de deux départs de notre bureau d'études de responsables et bras droits qui sont partis pendant le premier confinement.*

*Alors je ne sais pas si vous pouvez imaginer à quel point cela a pu être perturbant pour un bureau d'études d'avoir les deux premières personnes du bureau qui s'en vont, pendant un confinement, ce qu'on n'avait jamais connu avant.*

*On a remplacé par un ingénieur qui avait trois ans d'expérience pour reprendre le chantier et apparemment ce n'était pas suffisant puisqu'il a commis des erreurs qu'on a clairement identifiées.*

*Dans le détail, je laisserai la parole à Patrick VOS pour qu'il vous explique un peu plus précisément où l'on a identifié les erreurs et quelles sont les solutions que l'on peut vous proposer.*

*A nouveau, je vous réitère les excuses au nom d'INGEO par rapport à ça. »*

**Mr Patrick VOOS, Responsable du bureau d'études**

*« Vous l'avez bien compris, c'est quelque chose qui est apparue très récemment. À l'échelle de la conception d'un projet, vous vous imaginez bien qu'il faut 12 mois, pour sortir un projet, trouver une entreprise et que les problèmes ont surgi à la fin de la phase préparation de chantier.*

*L'horreur, quand on découvre ça, c'est de commencer à ouvrir les dossiers un par un, de regarder tout ce qui a été entrepris, tout ce qui a été mis comme conditions d'entrée pour ce projet et on peut avoir des surprises.*

*Au début, on se concentre sur les derniers éléments et au bout d'un moment, on se dit non c'est toute une reprise des études qui doit être réalisée. Quand vous trouvez une erreur c'est déjà beaucoup ! Malheureusement on en a trouvé une deuxième très vite et ça commence à être pénible et là on se dit que le projet, quant à la gestion des eaux pluviales (là on ne remet pas en cause tout le reste, ce n'est que la gestion des eaux pluviales), mérite d'être peut-être repensé depuis le début ou au moins de retracer toute la ligne.*

*Mme le Maire vous l'a bien expliqué. Forcément, il ne faut pas sortir de Saint Cyr pour savoir qu'un diamètre de 800 x 130 m linéaire ne peut pas contenir 200 m3 pourtant c'est bien la chose qu'y est apparue dans le document et donc il a fallu traiter ce problème-là.*

Deuxième problème que Mme le Maire n'a pas osé peut-être révéler ce soir c'est que la faisabilité d'un diamètre 800 ce n'est pas tous les jours que c'est réalisable. Peut-être qu'un diamètre 300, un diamètre 400 est beaucoup plus réalisable mais quand on a comme plan de recollement un réseau d'eaux usées qui a été bien dimensionné par vos soins et qu'on a eu forcément le plan de recollement, mettre un diamètre 800 à côté d'un diamètre 200 dans une chaussée de 8 mètres de large, c'est tout à fait faisable parce que le "papier ne refuse pas l'encre". Néanmoins, ce n'est pas le seul réseau qui traverse les voiries. Vous avez les précitées France Télécom etc... vous avez tout ça.

Donc quand on a été averti du problème, on a demandé à l'entreprise de faire des sondages, qu'on a eu en résultat la semaine d'après et les sondages étaient apparemment comment dire relativement mauvais pour positionner un diamètre 800. Un diamètre 800 ça se fait mais dans certaines circonstances et donc la modélisation ne prenait surtout pas en compte la modélisation de tous les branchements, de tous les réseaux possibles et imaginables.

Vous imaginez bien que pour faire cette action là il faut énormément de relevés, il faut que tous les plans de recollement de tous les concessionnaires soient carrés, que ce soit en altimétrie, donc en profondeur, que ce soit en largeur mais que ce soit aussi en positionnement sur les plans.

Cette modélisation donc, Mme le Maire, vous m'avez demandé de m'exprimer sur la modélisation, cette modélisation demande des investigations et des pertinences de la part de nos collaborateurs qu'on n'a pas puisqu'eux-mêmes n'ont pas forcément ces éléments-là.

[...]

Pour résumer 3 solutions peuvent être envisagées :

- une première qui serait un bassin sur la parcelle Z115, on descendrait par canalisation, il faudrait quand même vérifier les croisements de tuyaux avec le fossé qui est présent dans la rue.

  - un coût estimé aux environs de 80 000 euros avec avis de l'ARS mais pas de dossier loi sur l'eau.

- une deuxième solution serait l'empierrement du chemin du Cantibaut sur 365m linéaire, avec un système de rizière en escaliers

- une troisième solution qui serait un bassin sur la rue de Coyecques qui récupérerait les eaux sur l'entrée de Maisnil, là on serait sur un coût à 50-55 000 euros.

Une quatrième solution pourrait être étudiée :

Sur la rue d'Annin qui est la perpendiculaire avec le Cantibaut avec le croisement du chemin du Val. La commune dispose d'un fossé et d'un chemin qui fait plus d'1km de long. Dans nos travaux précédemment faits, on a un exutoire qui a été agrandi avant les travaux de la tranche du village et qui rejette en diamètre 600 dans ce fossé. On a réalisé l'empierrement, consolidé les choses etc. Ce chemin est communal et on a une emprise en accotement, qui peut à certains endroits être élargi, sur ce linéaire d'1 km.

Il faudrait vérifier si en agrandissant ce fossé et en mettant en place un système de "cascade" de façon à freiner l'eau, si cette option est possible.

Après discussion et exposé des différentes possibilités, le cabinet INGEO va réfléchir à la faisabilité et reviendra vers nous avec une solution, au plus vite.

Madame le Maire propose de reporter à une autre date, les 2 sujets approbation du règlement du cimetière et les devis des exhumations, la réunion prenant plus de temps que prévu et propose d'ajouter à l'ordre du jour, subvention à l'union musicale et offre de concours d'ERG pour la salle des fêtes.

## 2- Validation du DCE pour la salle des fêtes

Les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes sont aujourd'hui estimés par le cabinet Epure à 551 778.70 €HT (hors désamiantage). Les subventions quant à elles s'élèvent à 398 288 €. Soit un reste à charge de 153 490.70 €HT pour la commune.

Les lots sont décomposés de la façon suivante :

		TOTAL H.T. en €
Lot n° 01	DESAMIANPAGE	- €
Lot n° 02	GROS ŒUVRE - DEMOLITIONS-AMENAGEMENT VRD/ASSAIN.-CARRELAGE	109 172,00 €
Lot n° 03	CHARPENTE / MENUISERIES / BARDAGE	177 125,70 €
Lot n° 04	COUVERTURE / ETANCHEITE	48 353,00 €
Lot n° 05	SERRURERIE	10 500,00
Lot n° 06	CLOISONS-PLAFONDS-DOUBLAGE	31 380,00 €
Lot n° 07	ELECTRICITE	31 900,00 €
Lot n° 08	PLOMBERIE / SANITAIRE/ VENTILATION/CHAUFFAGE	128 500,00 €
Lot n° 09	PHOTOVOLTAÏQUE	13 000,00
Lot n° 10	PEINTURE	12 348,00 €
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>551 778,70 €</b>
<b>TVA 20,00%</b>		<b>110 355,74 €</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>		<b>662 134,44 €</b>

Sous réserve DIAG désamiantage

Le rapport d'amiante est prévu pour le 22 juin au plus tard. A première vue, seul l'étage du presbytère est porteur d'amiante. Il est proposé de fixer le lot désamiantage à 25 000 €HT et de valider un montant de travaux à 576 778.70 €HT. Pour rappel, les frais de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 38 800 € HT

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a sollicité la Région afin d'obtenir une subvention pour financer le surcoût des travaux.

Le conseil accepte à l'unanimité pour valider le DCE.

Madame le Maire explique au conseil qu'elle a rencontré la société ERG pour la construction du dernier parc éolien. Elle leur a parlé du projet de rénovation de la salle des fêtes. Ils ont la possibilité de financer une partie des travaux sous forme d'une offre de concours.

### **3- Délibération FDE pour le versement de la TCCFE**

La Fédération Départementale d'Énergie perçoit en lieu et place des communes dont la population est inférieure ou égale à 2 00 habitants, la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité), conformément à la loi.

A ce jour, elle reverse trimestriellement aux communes le produit de la taxe moins les frais de gestion et de contrôle, soit un mandatement à hauteur de 97 %.

Depuis ces dernières années, les actions de la maîtrise d'œuvre de l'énergie concernant la rénovation énergétique des bâtiments se sont considérablement développées.

Pour ce faire le conseil d'administration de la FDE a décidé de modifier les modalités de reversement du produit de la TCCFE, dans les conditions et limites prévues à l'article L5212-24 du CGCT et à fixé à 5 % la fraction du produit de la taxe qui sera perçue et conservée par la FDE afin de couvrir les dépenses engagées.

La fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE et reversée à la commune sera de 95 %.

Le conseil accepte à l'unanimité.

### **4-Délibération pour changement de nomenclature comptable**

Actuellement la nomenclature comptable utilisée est la M14. Un nouveau référentiel va devenir obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il s'agit de la nomenclature M 57 qui deviendra le référentiel de droit commun. Il présente des comptes plus détaillés et assouplit les règles budgétaires. Il a pour ambition d'unifier les principes budgétaires pour l'ensemble des collectivités.

Notre trésorier, Monsieur HUTEAU propose que nous passions à la nomenclature M 57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, afin de ne pas prendre de retard dans la mise en place, de plus avec la fermeture de la trésorerie, il serait préférable d'anticiper ce changement.

Le conseil accepte à l'unanimité.

### **5- Questions diverses**

Subvention Union Musicale : Madame le Maire a reçu la présidente de l'Union Musicale concernant la subvention à attribuer pour l'année 2021.

Après exposé des besoins et des frais engendrés par l'Union musicale, et après discussion Madame le Maire propose de verser 4000 €, 13 voix pour et une abstention.